

Bachelier en Publicité option : médias contemporains

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 43

Fax : +32 (0) 65 40 41 53

Mail : pub.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PB218 Création graphique publicitaire 3			
Ancien Code	ARPB2B18P218	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MOPB2180		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Vincent JOASSIN (joassinv@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'approche du cours fait suite à la première année en création graphique, tout en préparant et en familiarisant l'étudiant aux spécificités de la création numérique.

Pour rappel : la création graphique - et la création artistique au sens large - s'exprime dans une totale liberté tout en respectant les impositions et désirs du client et les exigences du produit et de la communication. Il ne s'agit pas exclusivement d'avoir une idée mais de savoir également présenter une image attrayante et ayant de l'impact.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 Compétences transversales inter catégorielles de l'Enseignement supérieur de type court

Sous Compétence 1.1 Communiquer de manière précise tant oralement que par écrit

- 1.1.1 Construire un message structuré, compréhensible, qui exprime une opinion, une réalisation, un événement

Sous Compétence 1.2 S'intégrer à l'environnement économique et technique de son futur métier

- 1.2.6 Assumer des responsabilités d'encadrement

Compétence 2 Compétences transversales spécifiques à la Catégorie Arts Appliqués

Sous Compétence 2.1 Compétences artistiques

- 2.1.1 Enrichir sa culture artistique, s'informer des nouvelles tendances pour élargir son champ de créativité

- 2.1.3 Privilégier l'impact d'une image par une recherche et une expérimentation graphique personnelle

- 2.1.4 Développer sa sensibilité et son sens esthétique

Compétence 3 Compétences spécifiques

Sous Compétence 3.1 Maîtriser le graphisme dans ses technique imposées par la profession

- 3.1.1 Gérer en tant que concepteur l'image sous toutes ses formes

- 3.1.2 Concevoir une composition graphique lisible et équilibrée

- 3.1.3 Utiliser la technique graphique la mieux appropriée au projet à réaliser en fonction des ressources, du temps imparti et du budget

Acquis d'apprentissage visés

L'objectif recherché : que l'étudiant sache gérer l'organisation d'une image dans un thème imposé.

L'étudiant sera capable de:

- réaliser une création personnelle et originale
- rechercher des sources (éveil à la curiosité culturelle artistique)
- Savoir expliquer sa démarche
- Savoir présenter un travail soigné
- Savoir respecter un délai
- Savoir utiliser les tendances graphiques attendues par un public cible
- Savoir être à l'écoute des attentes et des besoins du client
- Savoir interpréter une composition sous différents formats et différentes orientations (cross-médias)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ARPB2B18P218A Création graphique publicitaire 3

24 h / 2 C

Contenu

- Réalisation d'un autoportrait d'après photo. (en collaboration avec le cours de français publicitaire et de dessin vectoriel).
- Création d'une annonce-presse associant photographie et un univers graphique en adéquation avec l'identité et le positionnement de la marque proposée par l'enseignant (en collaboration avec le cours de dessin vectoriel).
- Création d'une affiche publicitaire touristique (en collaboration avec le cours de dessin vectoriel).

Démarches d'apprentissage

L'étudiant dans sa création se prendra totalement en charge et sera épaulé par le professeur afin de faire aboutir au mieux et de faire évoluer le plus loin possible son travail.

C'est pour cela que l'étudiant assiste au cours afin de vivre et d'échanger pleinement sa créativité avec l'enseignant. Les briefings sont donc donnés au cours : l'étudiant devra apprendre à prendre des notes et à ressentir les envies d'un client ainsi que ses désidérata.

Les briefings sont évidemment repris par l'enseignant plusieurs fois pendant l'élaboration créative.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiants doivent assister au cours et être actifs et créatifs durant celui-ci en soumettant leurs productions à la critique de manière régulière.

Ils auront loisir d'améliorer ou éventuellement de recommencer leurs travaux.

Sources et références

Les étudiants recherchent des sources d'inspiration sur le web, en bibliothèque... (magazines d'art et plus particulièrement d'art actuel).

Remarque importante : les sources d'inspiration sont un moteur et une prise d'ambiance thématique pour la création. Il n'est en aucun cas possible de reprendre une image partiellement ou dans son entièreté sous peine d'annulation du travail de l'étudiant.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Directives pratiques:

- L'étudiant sera en possession de son matériel (en fonction de sa création : choix du support, de sa technique et de son intention graphique) lors de chaque cours.
- L'étudiant aura effectué au préalable ses recherches de sources d'inspiration.

4. Modalités d'évaluation

Principe

o Evaluation continue :

Les créations des étudiants sont évaluées tout au long des recherches et de l'exécution afin d'améliorer le niveau de

chacune.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- respect des consignes (format, sujet, impositions obligatoires, thématique...)
- la composition
- l'originalité
- la prise de risques
- le soin et la présentation
- l'aspect novateur du design

o Présentation de créations finalisées en janvier.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	60				
Période d'évaluation	Trv	40			Trv	40

Trv = Travaux

Dispositions complémentaires

- Un travail (TP) remis hors délais = 0 points.
Un certificat médical ou justificatif légal, permettra en accord avec l'enseignant une remise différée. Le justificatif devra être remis avec le TP pour éviter le retrait de points par jour de retard.
 - La présence au cours est obligatoire.
 - La section pratique l'arrondi mathématique pour l'évaluation des 2 périodes.
 - Pendant les sessions, tout étudiant retardataire sera envoyé à la Direction.
 - En cas de changement de code lié à l'actualité COVID (vert, jaune, orange ou rouge), les modalités d'apprentissage pourraient être modifiées et les cours se donner exclusivement en distanciel (ou en présentiel).
 - L'orthographe et la syntaxe sont primordiales pour cette activité d'apprentissage. Tout travail peut donc être refusé et sanctionné par un zéro pour défaillance.
 - L'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IA) est autorisée dans le cadre du cours sous les conditions suivantes :
 - L'IA générative ne peut pas être utilisée pour plagier ou copier du contenu existant.
 - Dans un souci d'intégrité intellectuelle, tout contenu généré par l'IA doit être mentionné comme tel, l'outil utilisé doit être précisé.
 - Si l'IA intervient dans un projet d'équipe, il convient de s'assurer que tous ses membres en sont informés.
 - Dans le but d'une évaluation équitable et pour éviter les sanctions, l'enseignant concerné doit être informé du recours à l'IA.
- En conclusion, nous considérons l'IA générative comme un atout pour l'efficacité créative, à la condition d'une utilisation responsable, dans le respect des règles d'éthique et de transparence. N'hésitez pas à en discuter avec l'enseignant.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).